



PRIX DE L'ENTREPRENEUR DE PESSAC

RÈGLEMENT DU CONCOURS



Article 1 : présentation du Prix de l'entrepreneur de Pessac

La ville de Pessac en partenariat avec l'association Anje Aquitaine vous invite à participer gratuitement au concours : Prix de l'Entrepreneur de Pessac, destiné à valoriser le parcours des entrepreneurs, de soutenir les projets de création d'entreprise ayant dépassé le stade de l'idée.

Ce concours a pour objectif de récompenser des créateurs ou porteurs de projets.

Ce concours est organisé par la ville de Pessac et l'association ANJE Aquitaine pour promouvoir l'entrepreneuriat.

Article 2 : Catégories

Le concours présente 2 catégories :

Porteur de projet : projet en cours de développement.

Jeune entrepreneur : entreprise déjà créée de moins de 3 ans.

Le jury se réserve le droit d'attribuer éventuellement une « Mention spéciale du jury ».

Article 3 : Les participants

■ Porteur de projet

1. Être âgé de 18 ans ou plus.
2. Avoir un projet de création d'entreprise en cours de développement (le porteur doit pouvoir justifier des éléments prouvant que le projet est bien avancé avec étude de marché et prévisionnel financier)
3. Être domicilié à Pessac.

■ Jeune entrepreneur

1. Toute entreprise immatriculée depuis moins de 3 ans à la date de dépôt du dossier.
2. Avoir l'activité de l'entreprise sur la commune de Pessac.

Article 4 : Les jurys et la sélection

Composition du jury

Le jury sera composé des représentants de l'association Anje Aquitaine, de la ville de Pessac et d'autres partenaires de la création ou de l'accompagnement des entreprises.

Ce Jury sera présidé par le maire de Pessac ou son représentant.

Article 5 : Étapes de la sélection

1. Les candidatures sont validées par la ville de Pessac et Anje Aquitaine.
2. Les candidatures jugées recevables sont présentées au jury.
3. Les candidats présenteront leur projet devant un jury.
4. Le jury nommera deux lauréats (catégorie Porteur de Projet et Jeune Entrepreneur) et décernera éventuellement une « Mention spéciale du jury ».

Article 6 : Les critères de sélection

Le jury de sélection qui reste souverain pour ses décisions évaluera les candidatures selon les grandes lignes suivantes :

- Viabilité du projet au regard d'une étude de marché et prévisionnel financier.
- Entreprise ayant pour objectif la création d'emplois à court (1 an) ou moyen terme (3 ans).
- L'investissement social et citoyen dans la vie de la cité à Pessac sera considéré comme un plus.
- Projet ou entreprise en lien avec le champ social et solidaire sera un plus.
- Projet ou entreprise répondant à un besoin structurant du quartier d'implantation et/ou services de proximité.
- Le caractère innovant (social ou technique) sera un plus.

- Projet ou entreprise ayant besoin d'un coup de pouce financier pour développer son activité.

Article 7 : Les prix

« Prix de l'entrepreneur de Pessac »

- Versement de la somme de 2 000 euros à chaque lauréats des 2 catégories.
- Adhésion d'une année offerte à l'association Anje Aquitaine.
- Campagne de communication auprès de la presse locale.

Article 8 : Candidatures, renseignements, retraits et dépôts des dossiers

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- Auprès de la ville de Pessac (pessac.fr) ou d'Anje Aquitaine (anje.fr)

Le dossier d'inscription dûment rempli ainsi que ses annexes pourra être complété par des documents que le candidat jugera utiles pour sa candidature et la compréhension de son activité.

Les dossiers sont à déposer à la Ville de Pessac avant la date limite des candidatures soit :

- Par mail : emploi.economie@mairie-pessac.fr
- Par courrier : Mairie de Pessac, Direction Emploi Économie – Place de la V^e République – 33600 Pessac
- À déposer à la Direction Emploi Economie : 2 avenue Eugène et Marc Dulout (2^e étage) – 33600 Pessac.

Article 9 : Calendrier

15 février 2019	Lancement du concours
14 avril 2019	Date limite des candidatures au concours
Juin 2019	Remise du prix

Article 10 : Dispositions diverses

En cas de force majeure, la Mairie de Pessac, en partenariat avec Anje Aquitaine, se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. Tout participant au concours s'engage à :

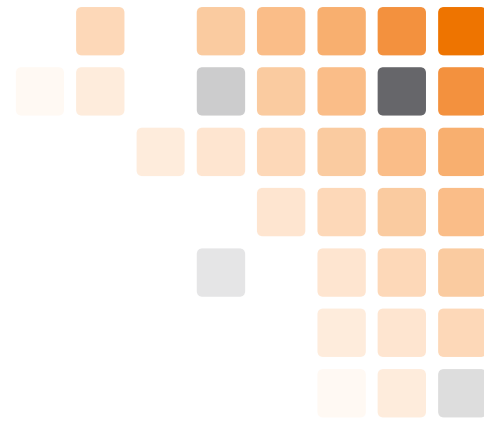
- participer au jury, ainsi qu'à la remise de prix s'il est lauréat, ou à se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury
- accepter le prix sous sa forme attribuée

Le jury, souverain de ses décisions, se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer le prix s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours. Il se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

La ville de Pessac et l'association Anje Aquitaine ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par les participants.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et à diffuser leurs images (via des supports papier et Internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées.



Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.